

JEANNE DEROIN (1805-1894)

« La femme est l'égale de l'homme, son affranchissement ne sera pas une concession, mais la reconnaissance d'un droit légitime, c'est un acte dont l'accomplissement contribuera puissamment au bonheur de l'humanité. »



La militante féministe socialiste Jeanne Deroin, historiquement première femme candidate à une élection française en 1848, portée en triomphe. (Archives Charmet/Bridgeman Images)

Une ouvrière devenue journaliste qui a questionné et ébranlé les frontières qui excluaient les femmes et tous les opprimés de la vie politique et sociale

Eléments biographiques : Jeanne naît le 31 décembre 1805 à Paris dans un milieu modeste et catholique sous l'Empire. Elle devient sous la Restauration ouvrière lingère puis institutrice.

Elle entre dans la sphère publique à l'occasion de la révolution de 1848.

En 1850, elle est emprisonnée pendant 6 mois en raison de ses activités associatives.

En 1852, elle s'exile en Angleterre pour fuir le régime autoritaire de Napoléon III et meurt en Angleterre en 1894.

Vie privée : En 1832, elle épouse civilement Antoine Desroches avec qui elle a 3 enfants.

Sortir de la marge...

-Jeanne est d'abord **ouvrière lingère**, mais autodidacte, elle parvient à passer les examens universitaires et devient **institutrice**. Elle est très sensible à la question sociale. Dans les années 1840, **elle fonde une école où elle instruisait les enfants pauvres**, filles et garçons en même temps que les siens et ce jusqu'en février 1848. Pour Jeanne, l'éducation est essentielle à l'émancipation de tous.

-**Au moment de la révolution de 1848** et de l'instauration de la seconde république qui instaure le suffrage universel masculin, elle entre dans la sphère publique et **s'engage sur la question sociale** (son socialisme est d'inspiration chrétienne inspiré des idées saint-simoniennes et fouriéristes) **et pour l'émancipation et les droits politiques des femmes :**

-elle devient **journaliste** (écrit dans la *Voix des Femmes* d'Eugénie Niboyet) et plus tard **directrice de journaux féministes** dont *l'Opinion des Femmes* (janvier-août 1849) dans lequel elle s'affiche ouvertement socialiste.

-elle participe à de nombreux clubs féminins et féministes (« Club de l'émancipation des femmes ») pour lutter pour les droits des femmes, les droits politiques en particulier au nom d'une véritable « universalité » républicaine du droit de vote.

- Aux élections législatives partielles de 1849, elle devient **la première Française à se porter candidate à une élection** et ouvre la voie à des générations de militantes. C'était un acte de militantisme. Son programme est socialiste.

Et repousser les frontières ...

... **du Code civil napoléonien (1804) en matière de famille.** Pour rappel ce code définit les femmes mariées comme des mineures juridiques et les place sous l'autorité du père ou du mari. Ce code institutionnalise la famille patriarcale et la répartition sexuée des rôles sociaux (qui cantonne les femmes au foyer).

-elle laisse ses enfants sous la garde de son amie pour s'engager en février 1848 dans la sphère publique et politique renonçant ainsi au rôle que lui assigne le Code civil, celui de **la femme cantonnée à son rôle domestique de mère et d'éducatrice.**

-au même moment, elle renonce à son nom marital contestant ainsi symboliquement « **l'obéissance** » qu'elle doit à son mari.

-elle n'a cessé de revendiquer les mêmes droits civils et politiques pour les femmes que le Code civil leur dénie au même titre que « les enfants, les débiles mentaux et les criminels ». (art.1124)

...des représentations genrées de la société française du XIXe siècle

-elle emploie des catégories d'analyse d'avant-garde : elle veut l'abolition des « **privilèges de sexe** » au même titre que ceux de race, de naissance ou de fortune. (*L'Opinion des femmes*, 28 janvier 1849)

-elle entreprend un dialogue avec des socialistes et notamment Proudhon pour déconstruire les représentations misogynes qui les imprègnent majoritairement encore au début du XIXe siècle et qui les empêchent de soutenir la candidature de Jeanne aux élections de 1849 et les revendications des femmes à l'égalité juridique et surtout aux droits politiques. Elle clame : « l'égalité des sexes est la base du socialisme » mais les socialistes considèrent sa candidature comme « inopportune » et « inconstitutionnelle ».

En s'opposant ainsi aux fondements de la société patriarcale du XIXe siècle, en s'insurgeant



Caricature d'Honoré Daumier, dans "Le Charivari", le 4 août 1848

contre les privilèges de tous les ordres, elle a transgressé les règles et les normes sociales et agit dans l'espace public de son époque.

Du fait de ses engagements sociaux et politiques, Jeanne Deroin (et d'autres femmes de 1848 comme elle), a été la cible de nombreuses critiques, moqueries et caricatures notamment celles du caricaturiste Honoré Daumier. Sur la caricature ci-dessous, il la représente en plein débat politique comme une furie, une passionaria, une « folle ». Ainsi, il la marginalise et l'expose comme anormale, « malade » ce qui contribue à décrédibiliser son discours.

« Qu'est-ce que *L'Opinion des femmes* ? C'est le jugement qu'une moitié de l'humanité a le droit de porter sur les lois qui lui sont imposées par l'autre moitié. » J. Deroin

Sources :

-Michelle Riot-Sarcey, article Jeanne Deroin, dans Christine Bard (ss dir.), *Dictionnaire des féministes, France, XVIIIe-XXIe siècles*, PUF, 2017, Paris.

- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/tout-francais-en-age-viril-est-citoyen-quand-jeanne-deroin-dilatait-les-frontieres-de-la-citoyennete-8>

-*Dictionnaire en ligne le Maitron*. <https://maitron.fr/spip.php?article29854>, notice DEROIN Jeanne, revue et complétée par Michèle Riot-Sarcey, version mise en ligne le 20 février 2009.

Travail réalisé par Wassila et Laëtitia (classe 101 non ABI-109 non OIB)

CAMPAGNE ELECTORALE

De la citoyenne JEANNE DEROIN,

PÉTITION DES FEMMES AU PEUPLE.

Compte-rendu du résultat de notre appel aux électeurs.

Inspirée et dirigée par le sentiment du droit et de la justice, nous avons accompli un devoir en réclamant le droit de prendre part aux travaux de l'Assemblée législative.

Ce n'est pas seulement au nom des femmes, mais dans l'intérêt de la société tout entière, et au nom d'un principe qui renferme en lui l'extinction radicale de tous les privilèges que nous avons demandé l'abolition du privilège de sexe.

Nous n'avons pas consulté nos forces, mais seulement notre conscience et notre dévouement, et c'est avec une conviction profonde que, dans toutes les réunions électorales où l'on nous a accordé la parole, nous avons proclamé ce grand principe de l'égalité civile et politique des deux sexes.

Le mardi 10 avril, nous avons demandé la parole au citoyen Morel, président de la réunion électorale du 4^e arrondissement, à la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, on nous objecta que l'ordre du jour ne nous permettait de parler que sur les questions à poser aux candidats, et nous avons demandé que cette question fût posée à tous les candidats s'ils occupent et s'ils réclament à l'Assemblée législative le droit des femmes à l'égalité civile et politique.

Notre discours a eu pour but de démontrer que ce principe de l'égalité des deux sexes est la base du socialisme. En posant pour la première fois cette grande question devant une réunion électorale, malgré notre conviction profonde et notre dévouement, nous avons éprouvé une vive émotion que nous inspirait sans doute le sentiment de notre inexpérience des formes parlementaires et qui a dû nuire au développement de notre pensée quant à l'expression, mais nous sommes certaine de n'avoir pour le fond exprimé que des sentiments justes et des principes de vérité éternelle.

Nous avons reçu cette première fois un accueil bienveillant; à la fin de la séance nous avons obtenu du citoyen Morel, qui présidait, de nous inscrire pour poser le lundi suivant notre candidature à l'Assemblée législative, ce qui, nous nous, est le seul moyen d'aborder sérieusement cette grande question de l'égalité des deux sexes, et d'en réclamer l'application.

Mais lorsque nous vîmes nous présenter le lundi 16, le citoyen qui présidait après avoir consulté le bureau, nous déclara que notre demande étant inconstitutionnelle, il ne pouvait nous accorder la parole, que pour traiter la question d'une manière générale. Nous avons alors demandé à faire un appel aux citoyens qui composaient la réunion pour en obtenir la liberté de poser la question comme nous le désirions.

Le président, ayant de nous laisser aborder la tribune, prit la parole pour prévenir l'Assemblée que nous avions eu l'intention de poser devant elle notre candidature, ce qui, selon l'avis du bureau nna question inconstitutionnelle, il s'y était opposé, de vifs murmures s'élevaient alors du sein de la réunion, il déclara que nous n'avions obtenu la parole que pour faire un appel à l'Assemblée, et il réclama le silence qui se rétablit après quelques instants.

Mais dès les premiers mots par lesquels nous voulions faire appel à la conscience et à la justice des citoyens contre l'opposition

du bureau, un violent tumulte éclata d'abord, vers l'entrée de la salle, et bientôt l'Assemblée tout entière partagea cette émotion. Le plus grand nombre protestant contre les voix amies qui s'élevaient pour obtenir le silence.

Fortifiée par le sentiment intime de la grandeur de notre mission, de la sainteté de notre apostolat et profondément convaincue de l'importance et de l'opportunité de notre œuvre, si éminemment, si radicalement révolutionnaire et sociale, nous avons accompli notre devoir en refusant de quitter la tribune comme le désiraient les membres du bureau pour apaiser le tumulte. Obligée de laisser place un instant à l'orateur qui réclamait le silence et l'attention, nous avons dû persister en nous plaçant en face de l'Assemblée et protester par notre attitude que nous étions déterminée à ne pas renoncer volontairement au droit d'exprimer notre pensée.

Nous devons en cette circonstance des remerciements au président qui nous a maintenu la parole et obtenu un vote qui nous a rendu la possibilité de continuer. Alors nous avons protesté avec toute l'énergie que nous donnait le sentiment du droit et de la justice contre tout abus du droit du plus fort qui veut étouffer la voix du plus faible, la plainte et les justes réclamations des opprimés; nous avons manifesté notre étonnement de voir des hommes qui se disent des hommes d'avenir, qui se déclarent démocrates-socialistes et qui représentent les conséquences loquaces et l'application des principes qui ont la base du socialisme, qui reculent devant la pratique et qui n'ont pas le courage de leur opinion qui demandent l'abolition des privilèges et veulent conserver certains privilèges partagés avec les privilégiés, et qui nient la sanction de tous les autres privilèges, de toutes les inégalités sociales, la domination de l'homme sur la femme. Et inspirée par la vérité et la justice, nous avons jeté l'anathème sur toutes prétentions injustes. Si les hommes ne veulent la liberté que pour les hommes, pour les plus forts; ils auront toujours la tyrannie. Si les hommes ne veulent l'égalité que pour les hommes, entre eux seuls, ils subalternent une moitié de l'humanité, ils auront toujours le privilège, et la fraternité qu'ils auront méconnue envers leurs sœurs ne pourra pénétrer dans leurs cœurs; ils auront toujours l'antagonisme; et leurs réformes, basées sur la vieille politique, seront toujours incomplètes et sans durée; l'humanité ne marchera vers le progrès que par secousses violentes, par des révolutions suivies de réactions, par des réactions suivies de révolutions, par des luttes fratricides incessantes, toujours provoquées par l'abus de la force et par la révolte contre la compression et le privilège. L'ignorance, la misère et la corruption ne cesseront de régner sur la terre; ils se traîneront péniblement dans la fange et dans le sang, tant qu'ils n'auront pas accepté la sainte loi de solidarité, tant qu'ils ne voudront pas comprendre que s'ils veulent être heureux et libres ils doivent être justes envers celles que Dieu leur a données pour mères, pour sœurs et pour compagnes. Cette protestation a été écoutée en silence, quelques témoignages d'approbation ont manifesté qu'il y avait dans cette réunion des hommes et des femmes de cœur et d'intelligence, qui ont

le courage de témoigner leur respect pour les principes et leurs sympathies pour la vérité et la justice.

Un citoyen est monté ensuite à la tribune pour nier l'égalité des deux sexes. Mais dès les premiers mots il a été obligé de se retirer devant la désapprobation générale; le citoyen Pascal, qui lui a succédé, a éloquentement défendu les principes que nous avons soutenus, mais en manifestant la pensée que l'application ne peut en être acceptée que dans l'avenir. L'un des membres du bureau ayant demandé un ordre du jour motivé de manière à obtenir de l'Assemblée un vote qui aurait exprimé le blâme et la négation du principe, cet ordre du jour ainsi motivé a été repoussé, et l'ordre du jour pur et simple a été voté à l'unanimité.

Le vendredi 13, nous nous sommes présentées à la réunion électorale du premier arrondissement; au gymnase Triart, allée des Vourres, le citoyen F. Cournot, président, nous a inscrites pour le mardi 17. Dans cette dernière séance, présidée par le citoyen Delhomme, nous n'avons pas été admises à proposer notre candidature, mais seulement à parler sur la question générale. Malgré les témoignages de bienveillance et de sympathie qui ont accueilli notre appel et l'affirmation de notre principe, nous n'avons pu obtenir la prise en considération, parce que le bureau se refusait à nous appuyer, considérant cette demande comme inconstitutionnelle. Le citoyen Bacquet est monté après nous à la tribune pour combattre l'abus de l'admission des femmes aux fonctions politiques, et affirmer qu'elles sont uniquement destinées aux travaux du ménage et à la vie domestique. Nous avons obtenu la parole pour proposer quatre-vingt-cinq arguments d'importance égale et d'importance égale qui sont une négation complète de tous les principes sur lesquels repose notre avenir social. Ce projet de loi a été repoussé par les témoignages de sympathie que nous avons obtenus des travailleurs qui composent cette réunion.

Le samedi 14, à la salle de la Fraternité, le citoyen Lemaître, président, nous a refusé la parole.

Le mercredi 18, dans cette même salle, le citoyen Sablonnier, président, nous a refusé la parole.

Le jeudi 19, dans cette même salle, il nous a enfin été possible d'accomplir notre mission. Le citoyen S.lier nous a accordé la parole pour proposer notre candidature à l'Assemblée législative. L'affirmation de notre principe a été accueillie par les travailleurs qui composaient l'Assemblée électorale réunie dans la salle de la Fraternité; avec des manifestations bienveillantes qui témoignent du sentiment de justice qui domine dans les réunions populaires lorsqu'elles sont saisies d'une grande vérité. Mais là encore, malgré toute leur bienveillance et la sincérité de leurs convictions, le président et les membres du bureau se sont appuyés sur la question d'inconstitutionnalité et d'opportunité pour ne pas de mander la prise en considération. Le citoyen Lebalquier-Villiers ayant pris la parole pour faire à l'Assemblée le récit d'un incident qui s'était passé à la réunion de la rue Duphot a terminé son discours par une éloquente et bienveillante manifestation en faveur du principe.

Le lendemain, vendredi 20, nous avons l'intention de nous présenter dans la réunion de la salle Montesquieu. Nous avons à l'avance demandé une seconde fois la parole au citoyen Hervé, président de cette réunion; il nous l'a refusée dans la séance du jeudi 11, il crut devoir nous la refuser encore.

Nous avons été immédiatement à la réunion électorale de la salle des Acacias, 104, rue Saint-Antoine. Nous conserverons toujours le souvenir de l'accueil que nous y avons reçu. La parole nous fut accordée, à notre première demande, par le citoyen Abbé Montouis. La manifestation plus ou moins répétée d'une vive sympathie accueillit l'exposé de nos principes. Le citoyen Garnier, membre du bureau, prit la parole après nous, s'appuya sur l'inopportunité et l'inconstitutionnalité de notre candidature pour écarter la prise en considération. Mais la manière bienveillante avec laquelle il exprima son opposition témoignait de son respect pour les principes.

Nous devons nos remerciements au citoyen Leblouck, membre du bureau, pour l'appui qu'il nous a accordé et le zèle qu'il a manifesté pour notre sainte et légitime cause. Un vote de sympathie ayant été demandé et obtenu en faveur d'un dévoué politique, nous avons prié le citoyen Garnier de demander à l'Assemblée un vote de sympathie en faveur du principe du droit des femmes à l'égalité civile et politique. Le citoyen Garnier ayant exprimé notre demande à l'Assemblée, nous avons obtenu ce vote presque à l'unanimité.

C'est parmi les travailleurs du quartier Saint-Antoine que nous avons obtenu le plus généreux accueil et le plus grand témoignage de sympathie pour un principe basé sur la vérité, le droit et la justice.

Dans toutes les réunions électorales où l'on nous a refusé la parole, on a dû libérer de penser ouvertement notre candidature, nous avons, à la fin de la séance, adressé au président notre protestation contre tout abus du droit du plus fort, qui est une négation de nos dogmes républicains. C'est au peuple souverain qu'il appartient de juger si notre demande était importante ou inconstitutionnelle, et si elle doit être prise en considération. Et nous l'avons obtenu dans presque toutes les réunions électorales où nous nous sommes présentées, si le président et les membres du bureau, s'élevant au-dessus d'un préjugé qui est en contradiction avec leurs principes, nous ont aidés à l'Assemblée en contestant la constitutionnalité et l'opportunité de notre légitime réclamation; le droit des masses aurait fait justice d'un préjugé rétrograde et agaçant, si l'œuvre révolutionnaire la plus radicale en acceptant l'application de ce principe qui ne renferme pas seulement la question du privilège de sexe, mais une haute question humanitaire, l'abolition du dernier des privilèges de tous les tyrannies légales et de droit divin de toutes les inégalités sociales, et la consécration complète de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nous affirmons que le temps des élections générales où le peuple reprend l'exercice de sa souveraineté, est le moment opportun pour réclamer les droits d'une moitié de l'humanité injustement opprimée et méconnue par l'autre moitié.

10000

- fol - 1655 205

1849

« Nous affirmons que le temps des élections générales où le peuple reprend l'exercice de sa souveraineté est le moment opportun pour réclamer les droits d'une moitié de l'humanité injustement opprimée et méconnue par l'autre moitié ».